

## *Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de VOLNAY Du MARDI 22 SEPTEMBRE 2015*

<u>Date de convocation</u> 18/09/2015	L'an DEUX MILLE QUINZE Le VINGT DEUX SEPTEMBRE à vingt heures trente minutes
<u>Date d'affichage</u> 24/09/2015	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Volnay, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe PINTO, Maire de la commune.
<u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12	<u>Etaient présents</u> : Mesdames et Messieurs C. PINTO - J-Y. LAUDE - F. FAUQUE - A. LAUDEREAU - C. LALLIER - D. GRIGNON - P. MARSAL - S. MEREUX - P-Y. LEGEAY - J. CARTIGNY - J. GILLES - I. BRETON  Formant la majorité des membres en exercice  <u>Absent(s) excusé(s)</u> : C. BRÉAU - E. BILLON - P. DURIEU  <u>Absent(s) non excusé(s)</u> : néant  <u>Secrétaire de séance</u> : C. LALLIER  Assistait également à la séance, P. DUVEAU, Secrétaire de Mairie

### **Objet 01 : Approbation du compte rendu de la séance du 7 juillet 2015**

Chaque membre a reçu un exemplaire de la séance du 7 juillet 2015 avec sa convocation.  
Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **Objet 02 : Délibération relative au régime indemnitaire – Indemnité d'Administration et de Technicité**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, modifie sa délibération en date du 9 mai 2011 ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015 :

#### Ancienne rédaction :

Le montant maximum de l'I.A.T. sera le montant de référence annuel du grade d'adjoint administratif prévu par l'arrêté du 14 janvier 2002 revalorisé au 1<sup>er</sup> juillet 2010 affecté d'un coefficient 2.

#### Nouvelle rédaction :

Le montant maximum de l'I.A.T. sera le montant de référence annuel du grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe prévu par l'arrêté du 14 janvier 2002 revalorisé au 1<sup>er</sup> juillet 2010 affecté d'un coefficient 8.

Le montant maximum de l'I.A.T. sera le montant de référence annuel du grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe prévu par l'arrêté du 14 janvier 2002 revalorisé au 1<sup>er</sup> juillet 2010 affecté d'un coefficient 8.

Le montant maximum de l'I.A.T. sera le montant de référence annuel du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe prévu par l'arrêté du 14 janvier 2002 revalorisé au 1<sup>er</sup> juillet 2010 affecté d'un coefficient 8.

Le reste de la délibération du 9 mai 2011 est sans changement.

### **Objet 03 : Aménagement du carrefour du cimetière en agglomération, intersection de la Route Départementale N° 33 avec les Voies Communales N° 8 et N° 116**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans un souci de sécurisation il est nécessaire de procéder à l'aménagement du carrefour du cimetière situé en agglomération, intersection de la Route Départementale N° 33 avec les Voies Communales N° 8 et N° 116. Il présente à cet effet un dossier de consultation accompagné d'un tableau estimatif établis par les services techniques de l'Agence des Territoires de la Sarthe (ATESART). Il ajoute que cet aménagement qu'il serait important de réaliser rapidement comprends des travaux de chaussée et des travaux de signalisation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de procéder à l'aménagement du carrefour du cimetière situé en agglomération, intersection de la Route Départementale n° 33 avec les Voies Communales N° 8 et N° 116,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée et conformément à l'article 28 du Code des marchés publics pour les travaux de chaussée et pour les travaux de signalisation relatifs à cette opération.

### **Objet 04 : Acquisition de bornes en fonte pour la place de la Mairie**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'acquérir des bornes en fonte pour la place de la Mairie, ceci afin d'éviter que les véhicules en stationnement n'empiètent sur la partie trottoir devant l'immeuble appartenant à Monsieur LÉBOUCHER Hubert.

Il présente à cet effet le catalogue de la société CHALLENGER – STOP AFFAIRES à VALENCE (Drôme), qui

semble proposer le meilleur rapport qualité – prix.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de procéder à l'installation de bornes devant l'immeuble de Monsieur LEBOUCHER Hubert, situé Place de la Mairie,
- Retient les articles suivants auprès de la société CHALLENGER – STOP AFFAIRES à VALENCE (Drôme), à savoir :
  - 5 bornes en fonte de type « Provence », d'une hauteur de 830 millimètres, référencées : 401706, pour un prix unitaire Hors Taxes de 83,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 99,60 €. Le montant global pour ces acquisitions sera donc avec les frais de port compris de 440,00 € Hors Taxes, soit Toutes Taxes Comprises de 528,00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à l'acquisition de ce mobilier urbain dont la durée de fonctionnement présumée sera supérieure à 5 ans, seront prévus par décision modificative au compte 2158 du budget 2015.

#### **Objet 05 : Remise en état de la centrale horaire de l'horloge de l'église**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de procéder à la réparation de la centrale horaire de l'horloge de l'église. Il présente à cet effet un devis établi par la société GOUGEON à VILLEDÔMER (Indre et Loire), 9 bis, rue du Paradis, d'un montant Hors Taxes de 930,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 1.116,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide d'entreprendre la remise en état de la centrale horaire de l'horloge de l'église,
- Retient le devis proposé par la société GOUGEON dont le siège social est à VILLEDÔMER (Indre et Loire), 9 bis, rue du Paradis, d'un montant Hors Taxes de 930,00 €, soit Toutes Taxes Comprises de 1.116,00 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires pour cette remise en état seront prévus par décision modificative au compte 21318 du budget 2015.

#### **Objet 06 : Délibération relative à la prise en charge par la commune de la saison culturelle (abonnement annuel) de Monsieur Joël CARTIGNY**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur Joël CARTIGNY, conseiller municipal, sollicitant auprès de la municipalité un abonnement pour la saison culturelle Epidaure.

Après avoir pris connaissance de cette information, le Conseil Municipal décide de revoir cette question ultérieurement.

#### **Objet 07 : Bilan du Comice agricole 2015**

Monsieur Jean-Yves LAUDE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Président de l'association « Volnay Comice 2015 », informe l'assemblée que le Comice Agricole qui avait lieu cette année à VOLNAY, a été très réussi. Les recettes au niveau des buvettes ont permis un équilibre financier.

#### **Objet 08 : Organisation de la cérémonie du 11 novembre 2015**

La cérémonie du 11 novembre 2015 débutera à 10 h 30 et se déroulera de la manière suivante :

- Discours,
- Appel aux Morts,
- Marseillaise chanté par les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Saint Mars de Locquenay,
- Cortège jusqu'au cimetière,
- Retour au village pour un vin d'honneur.

#### **Objet 09 : Inauguration de la chapelle du cimetière**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine inauguration de la chapelle du cimetière suite à l'achèvement des travaux (gros œuvre et peinture intérieure) en octobre 2015. Cette inauguration aura lieu le 28 novembre 2015 à 11 h.

#### **Objet 10 : Acquisition de protection pour les services techniques**

Monsieur Jean-Yves LAUDE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, fait part à l'assemblée que pour répondre aux normes d'hygiène et de sécurité lors de l'utilisation de produits chimiques et de traitement ou de l'intervention dans des zones poussiéreuses, il convient d'équiper les agents des services techniques. Il présente à cet effet un devis établi par la société PRIMALAB à MÉRIGNAC (Gironde), Parc Cadéra, d'un montant

Hors taxes de 929,75 €, soit Toutes Taxes Comprises de 1.115,70 €, pour la fourniture de protections (Masque, filtres, etc...).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de se porter acquéreur de protections pour répondre aux besoins des services techniques,
- Retient le devis présenté par la société PRIMALAB à MERIGNAC (Gironde), Parc Cadera, d'un montant Hors Taxes de 929,75 €, soit Toutes Taxes Comprises de 1.115,70 € pour la fourniture des articles suivants :
  - EPI – JESTREAM
  - EPI – FILTRE GAZ /VAPEUR JETSTREAM
  - PRIMOGET – 1 PT
  - YOKO-SAN – FLACON DE 5 GR + DOSEUR,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier,
- Précise que les crédits nécessaires à cette acquisition ont été prévus au compte 60632 du budget 2015.

### **Objet 11 : Subvention exceptionnelle pour l'association « Comité des Fêtes de Volnay »**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200,00 € à l'association communale « Comité des Fêtes de Volnay ».

Le Conseil Municipal précise que les crédits nécessaires au versement de cette subvention ont été prévus au compte 6574 du budget communal 2015.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### 1) Installation d'un revêtement de sol pour le Centre culturel

- Monsieur FAUQUE Frédéric, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, responsable des bâtiments communaux est chargé par le Conseil Municipal de se renseigner pour la mise en place d'un revêtement de sol dans la salle des expositions du centre culturel.  
Le Conseil Municipal étudie également la possibilité de remplacer les radiateurs à eau existants par des convecteurs électriques, notamment dans un premier temps pour la salle des expositions.

2)

#### 3) Moulin

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'implanter sur le terrain communal situé en face de la place du lavoir le moulin qui était installé sur le char du comice de Volnay.  
Adopté à l'unanimité.

#### 4) Lotissement de l'Alouette à Volnay

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que pour la réalisation du lotissement privé de l'Alouette, il sera nécessaire de procéder à l'extension de la ligne électrique existante puisque ce terrain a été rendu constructible et classé en zone 1AUp1 au moment de l'élaboration du PLU.

Le coût financier pour ces travaux d'électrification qui devront être réalisés par la commune de Volnay s'élève à environ 14 000,00 € et sera financé par la Taxe d'aménagement.

#### 5) Devis de Monsieur Michel CULPIN pour l'installation d'antennes sur les logements communaux situés Résidence Henri Pasteau à VOLNAY

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Michel CULPIN, électricien à VOLNAY (Sarthe), 10 lotissement de la Brazonnière, avait installé dans les logements communaux situés Résidence Henri Pasteau, des antennes de télévision pour un montant de 1 094,04 Toutes Taxes Comprises.  
A la suite de problèmes de réception rencontrés par plusieurs locataires, il s'est avéré que les antennes qui avaient été installées étaient inappropriées.  
Le fournisseur de Monsieur Michel CULPIN avait fait une erreur dans la commande au niveau des références.  
Depuis des nouvelles antennes ont été installées pour un coût financier supplémentaire de 144,00 € Toutes Taxes Comprises que la commune de Volnay a pris en charge.

## PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le mercredi 04 novembre 2015 à 20 heures 30 minutes**

Début de séance : 20 heures 30 minutes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

### *Séance du 22 septembre 2015*

<b>Noms</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Excusés</b>	<b>Signatures</b>
Christophe PINTO	X			
Jean-Yves LAUDE	X			
Frédéric FAUQUE	X			
Amélie LAUDEREAU	X			
Céline BRÉAU			X	
Christian LALLIER	X			
Danielle GRIGNON	X			
Pascaline MARSAL	X			
Elodie BILLON			X	
Peggy DURIEU			X	
Sonia MEREUX	X			
Pierre-Yves LEGEAY	X			
Joël CARTIGNY	X			
Joël GILLES	X			
Isabelle BRETON	X			